

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

07/11/80

Origine :

DGR

MM les Directeurs

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Réf. :

DGR n° 1030/80

Plan de classement :

2413	2414				
------	------	--	--	--	--

Objet :

Relations avec les établissements de soins privés.

Diffusion du nouvel imprimé de facturation.

La Caisse Nationale informe les Caisses Primaires de la mise au point d'un nouvel imprimé de facturation destiné

aux cliniques privées. Cet imprimé devant être diffusé pour l'information à l'ensemble des établissements concernés, il est demandé aux Caisses de faire connaître à la Caisse Nationale le nombre d'établissements conventionnés situés dans leur circonscription.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

20 novembre 1980

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

07/11/80

MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
(pour attribution)

Origine : MM les Directeurs
DGR des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

N/Réf. : DGR n° 1030/80

Objet : Relations avec les établissements de soins privés.
Diffusion du nouvel imprimé de facturation.

Par circulaire SERC n° 163 du 22 septembre 1978, la Caisse Nationale a diffusé les nouveaux imprimés de prise en charge, de facturation et de prolongation de séjour à mettre en oeuvre dans les établissements de soins privés.

Il avait été prévu une utilisation de ces imprimés à titre expérimental pendant un an à compter du 1^{er} janvier 1979.

Les enseignements tirés du bilan de cette expérimentation ont permis d'engager des discussions avec les représentants de l'hospitalisation privée, qui ont abouti à la mise au point d'un nouvel imprimé de facturation. La maquette de cet imprimé sera diffusée prochainement aux caisses, accompagnée d'un mode opératoire précisant les consignes de remplissage.

Les autres imprimés (prise en charge - demande de prolongation de séjour), qui sont actuellement en cours de refonte, feront l'objet d'une diffusion ultérieure.

Compte tenu des modifications apportées à l'imprimé de facturation 615 actuellement utilisé, il apparaît nécessaire d'assurer une information préalable des établissements, notamment pour permettre l'adaptation de leurs programmes de traitement informatique.

Une diffusion systématique de la maquette et du mode opératoire est donc également prévue pour l'ensemble des établissements concernés.

A cette fin, je vous serais obligé de bien vouloir retourner au Service Hospitalisation de la CNAMTS, avant le 20 novembre 1980, le questionnaire ci-joint mentionnant le nombre d'établissements privés de votre circonscription.

Pour le Directeur et par délégation le
Directeur Adjoint chargé de la Gestion
du Risque

J GOURAULT

QUESTIONNAIRE

A retourner à la CNAMTS (Division de l'Hospitalisation)

AVANT LE 20 NOVEMBRE 1980

Caisse Primaire de

Nombre d'établissements privés mentionnés situés dans la
circonscription de la Caisse